



## COURS POUR MÉDECINS D'URGENCE © SSMUS

### Conditions générales

#### 1. Inscription

- 1.1 L'inscription au cours pour médecins d'urgence se fait par voie électronique, sur le site [www.sgnor.ch](http://www.sgnor.ch). Une confirmation d'enregistrement de l'inscription est envoyée par e-mail.
- 1.2 Nombre de participants:
  - au maximum: 28 personnes
  - au minimum: 16 personnesLe décompte des participants se fait sur la base des paiements reçus.  
Si le nombre minimal de participants n'est pas atteint, nous nous réservons le droit d'annuler le cours jusqu'à 6 semaines avant son début.
- 1.3 Les candidats qui souhaitent participer au cours et se sont vu attribuer une place au cours sont par ce fait d'accord de préparer ce dernier au moyen d'un programme de formation interactif sur internet, dont le nom est « webNAK ». Ce programme est **accessible après paiement de la taxe de cours, au plus tard 4 semaines avant le début du cours**. Les instructions d'utilisation (login) sont envoyées par courriel.
- 1.4 Les candidats qui ne préparent pas le cours avec le programme webNAK ou ne l'ont pas entièrement terminé avant le début du cours peuvent être exclus de ce dernier par la direction.
- 1.5 **L'inscription est obligatoire.**

#### 2. Responsabilité et assurances

- 2.1 La couverture d'assurance (accidents, responsabilité civile, etc.) relève des participants.

#### 3. Finances

- 3.1 Les frais de cours comprennent la taxe de cours, y c. l'eLearning préparatif et examen final, les documents, les repas de midi, ainsi que les pauses durant le cours.

#### 4. Retrait de l'inscription

- 4.1 Tout retrait d'inscription doit se faire par écrit. Les modalités de remboursement dépendent de la date du retrait de l'inscription:
  - retrait jusqu'à 10 semaines avant la date: frais de cours moins 200.00 CHF de frais administratifs
  - retrait moins d'un mois avant la date: aucun remboursement.

En cas de retrait d'inscription pour motif raisonnable, suivie d'une nouvelle inscription pour l'un des cours suivants, les dispositions ci-dessus ne s'appliquent pas..

4.2 Si le cours est annulé, les frais de cours sont entièrement remboursés.

## **5. Absences**

5.1 La direction du cours peut tolérer une absence allant jusqu'à 4 heures maximum. Au delà, le cours est considéré comme étant non validé, et le temps manqué devra être rattrapé ultérieurement. Un cours non validé ne permet pas aux candidats de se présenter à l'examen, qui ne pourra donc être passé qu'une fois l'absence rattrapée lors d'un cours ultérieur.

### **Faculty médecin d'urgence SSMUS**

Gabriela Kaufmann

Directrice